Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 022-212200737-20260120-2026_01_05-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR - COMMUNE DE LA HARMOYE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 20 janvier, à vingt et une heures quarante-cinq, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LA HARMOYE se sont réunis, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Michel LE DUAULT, Maire.

PRESENTS : LE DUAULT Michel, BAUDOUIN Christophe, BERTHELOT Anthony, MEROT Auguste, HERAULT Florence, MAHÉ Jean-Luc

ABSENTS excusés : HAVEZ Sandrine Donne pouvoir à MAHÉ Jean-Luc,

PREVOT Jérôme, MISSUD Vanessa, JEFFROY Louri

Secrétaire de séance : HERAULT Florence

Date de convocation : 13 janvier 2026

***. ***

5. Délibération pour le remplacement des blocs de sécurité de l'école, du réfectoire et de la salle polyvalente

Le Maire informe qu'au vu du mauvais fonctionnement de différents blocs de sécurité il est décidé de tous les remplacer.

Le nombre évalué à ce jour est de 18 blocs.

Le coût estimé est de 1 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** la proposition de remplacement des blocs de sécurité
- **Charge** le Maire de faire les démarches nécessaires pour la réalisation d'un devis définitif
- **Autorise** le Maire à signer le devis qu'il fera réaliser.

Extrait certifié conforme

Le Maire

Michel LE DUAULT

MAIRIE DE LA HARMOYE
CÔTES d'ARMOR